



La participation aux projets

(Colloque international *La gestion de l'eau douce*, Sorel, 15 septembre 2007)
Réflexions

Le sujet : Le phénomène de société qui fait que des non-promoteurs et non-décideurs agissent pour être partie prenante de la conception et / ou de la décision, mais non de l'exécution en matière de projets à incidence publique ou d'initiatives d'organisation de la vie publique.

Ce qu'on appellera ici: « La participation aux projets »

L'expérience des Amis de la vallée du Saint-Laurent (en cours depuis 1985)

Qui ? - Des citoyens ordinaires, en relation avec le St-Laurent du fait, au départ, des circonstances, ensuite par choix de valeurs

- Un noyau, en évolution constante, d'une quinzaine (15) de personnes, appuyées par 100 à 300 personnes selon les époques

Départ : Un projet majeur de ligne d'H-Q devrait traverser les régions patrimoniales de Portneuf, Lotbinière et le St-Laurent (pylones)
Opposition générale des populations locales – 9 comités – 1 coalition
Soutien majeur de l'opinion publique via les médias
On amène le gvt à obliger H.Q. à une traversée sous-fluviale d'abord, à interdire ensuite tout projet futur de traversée électrique aérienne du Saint-Laurent.

Suite : - L'intérêt développé pour le St-Laurent comme enjeu environnemental et la crédibilité accumulée nous poussent à poursuivre de façon permanente une action environnementale en faveur du St-Laurent.
(Réflexion : Rôle d'un succès pour l'avenir d'une action participative)

- Notre analyse : Ce dont le St-Laurent a le plus besoin, c'est d'une approche globale et intégrée de lui considéré dans l'ensemble de son cours.
 - o D'où : Le St-Laurent globalement, pas un secteur particulier.
- Depuis, nous intervenons dans tous les projets importants touchant le St-Laurent, qu'il s'agisse de projets ou d'initiatives politiques (et notamment toutes les initiatives de concertation au sujet du St-Laurent).

Énumération : Action permanente d'influence « citoyenne » pour la reconnaissance du St-Laurent comme patrimoine national (Assemblée Nationale, BAPE, Comité St-Laurent, PNE, application de la PNE)

BAPE : H.Q., Exploration gazière, Milieux riverains, Projets éoliens, Prise d'eau, Pipeline

Communautés riveraines : Prise en charge de leur partie du St-Laurent ; Marais / Parcs riverains / Concertation ZIP / Restauration du littoral urbain

Transport maritime : Politique «Développement durable appliqué à» - Concertation nationale – Sensibilisation des milieux régionaux

Intéresser les jeunes au St-Laurent : Jumelage d'écoles – Carrières maritimes

Réflexions sur le sujet (tel que défini au début) : Comment, à partir de mon expérience, j'interprète les constats que nous, comme tout le monde, faisons

Au plan des personnes, lorsqu'il y a projet ou initiative à incidence publique

- La majorité : indifférence, méconnaissance, résignation (de bon gré ou de mauvais gré)
- Des minorités, faites surtout de deux catégories (toujours très frappant)
 - o Défense d'intérêts particuliers, individuels ou collectifs (toujours très concrets)
 - o Défense de conceptions, de valeurs, d'interprétations scientifiques, professionnelles, politiques, de la situation
- Des promoteurs : plus ou moins réceptifs
 - o N. C'est un des aspects essentiels de la question de la participation : Voulue ? acceptée? par les promoteurs
 - Progrès dans les entreprises
 - Réticence, refus, inertie encore dans beaucoup de ministères

Ceci est, pour moi, une CLEF de compréhension de la participation.

Au plan des motivations

- Des intérêts particuliers
- Des intérêts sectoriels : l'environnement, le développement d'un secteur, le patrimoine
- L'intérêt public (Prise en considération de l'ensemble des résultats prévisibles, en regard de l'ensemble des intérêts collectifs en cause).

Ceci est une autre CLEF (Mais : Les intérêts particuliers peuvent-ils être une ouverture, un chemin vers l'intérêt public ? Oui, en tout cas lorsque le projet est traité par le BAPE.)

Note : La prise en considération à partir de la perspective du développement durable bien comprise (la satisfaction équilibrée des 3 pôles) est d'une aide précieuse (À réhabiliter).

Au plan du « discours » tenu, plus largement, sur les requêtes des situations en cours

La « Majorité » (non participante) :

Les choses sont bien comme elles sont, mais s'il y a besoin de quelque chose, l'État s'en chargera.

Des minorités :

- L'État devrait s'en occuper plus.
- S'il le fait : Oui, l'État s'en occupe, mais il le fait mal.

Peu : À nous de nous en occuper aussi.

Autre CLEF encore

Notations particulières

- La fixation du public sur le « visuel », appréhendé intuitivement et sommairement, sans acceptation des analyses plus complexes ni des mises en situation plus larges de l'ensemble des enjeux;
- Le recours en toute confusion au concept d' « acceptabilité sociale ». Confondu avec l'acceptation « immédiate », « épidermique », et avec l' « acceptabilité locale » – Evacuation de la référence à l'intérêt public.
- Les « jumelages » comme moteur de participation : L'exemple de notre jumelage d'écoles.

Conclusion :

La participation apporte toujours beaucoup à la prise de décision, soit pour convaincre de rejeter le projet, soit pour l'améliorer.

Exemple récent : L'écoute obtenue au BAPE à propos du « Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est » d'Ultramar, projet appelé à traverser 252 cours d'eau, tous des affluents ou sous-affluents du Saint-Laurent.

Extraits du rapport du BAPE (no. 243, juillet 2007) :

- « *L'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent souhaite que le promoteur contacte divers acteurs engagés dans la préservation des cours d'eau traversés par l'oléoduc projeté, par exemple les organismes de bassins versants, afin d'examiner les impacts appréhendés de façon à établir des mesures d'atténuation ou de compensation adéquates. Ces dernières devraient être proportionnelles aux investissements liés aux projets et aux avantages économiques qu'en retirerait le promoteur.* » (page 24)
- « **Avis.** *La commission est d'avis qu'Ultramar devrait participer financièrement à des projets de compensation de milieux hydriques en collaboration avec les organismes de bassins versants et les groupes environnementaux concernés par la présence éventuelle de l'oléoduc, compte tenu du nombre élevé de cours d'eau qui seraient touchés par la réalisation du projet d'oléoduc.* » (page 46)

Mais, sur ce sujet de la participation, il faudrait pousser la réflexion plus loin et traiter:

- De la participation à l'intégration, ou : Du citoyen comme acteur à la société civile comme composante du processus social et politique.

André Stainier